

FORMULAIRE DE DÉPÔT

AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME ET AERAM)

DESCRIPTION DU PROGRAMME

PAUPME :

- Prêt pouvant aller jusqu'à 50 000 \$
- Taux d'intérêt fixe : 3,00 %
- Moratoire au départ de 3 mois (capital + intérêts)
- Amortissement du prêt après le moratoire de 3 mois : 36 mois

AERAM :

Pour déposer au volet AERAM, il faut demander au préalable le prêt PAUPME. À la suite des trois (3) mois de moratoire, la dette initiale sera sujette à être révisée à la baisse selon les dépenses fournies par l'entreprise afin de se qualifier au volet AERAM. Cette contribution non remboursable (pardon de prêt) est en vigueur pour la période de fermeture visée par le gouvernement, jusqu'à un maximum de 15 000 \$ par mois et une réduction potentielle maximale jusqu'à 80 % de la dette initiale.

COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

Nom de l'organisme
Adresse complète
Téléphone (principal contact)

INFORMATION SUR LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Nom de l'actionnaire 1 :			
Adresse	Code postal	Date de naissance	% des parts
Nom de l'actionnaire 2 :			
Adresse	Code postal	Date de naissance	% des parts

INFORMATION SUR LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE (SUITE)

Nom de l'actionnaire 3 :			
Adresse	Code postal	Date de naissance	% des parts
Nom de l'actionnaire 4 :			
Adresse	Code postal	Date de naissance	% des parts

INFORMATION SUR LA COVID-19

L'entreprise est fermée depuis quelle date? :	Indiquez le pourcentage de réduction de vos activités depuis la fermeture :
Expliquez sommairement les problématiques en lien avec la pandémie.	
Décrivez sommairement votre plan de maintien ou de relance de vos activités	

INFORMATION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Estimation des revenus et des frais pour le maintien/relance :

	Mensuel Montant (\$)	Pour 6 mois Montant (\$)
Vente		
Frais		
Achats d'inventaire		
Achats de petits équipements ou fourniture d'opération		
Salaires		
Électricité et combustible		
Entretien et maintenance		
Frais de carburant		
Loyer		
Frais de location d'équipement		
Télécommunications		
Honoraires professionnels		
Frais de bureau		
Assurance		
Taxes et permis		
Autre :		
Autre :		
Autre :		
Total		

Pour le volet AERAM, les dépenses admissibles sont limitées aux suivantes (en caractère gras) :

- Le montant maximal mensuel est de 15 000 \$ par établissement et doit être réclamé pour des frais fixes déboursés pour la période de fermeture visée (la portion non réclamée dans un autre programme gouvernemental) : **taxes municipales et scolaires, loyer, intérêts payés sur les prêts hypothécaires, coûts des services publics (ex. : électricité et gaz), assurances, frais de télécommunication, permis et frais d'association**. Les salaires, les avantages sociaux, les cotisations patronales et sociales, les impôts et taxes ainsi que les autres frais fixes sont exclus.

Autres aides financières gouvernementales demandées en lien avec la COVID-19 (provincial ou fédéral) :

Nom du programme	Montant	Confirmé (oui ou non)

INFORMATION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Description solde bancaire/marges de crédit :

	Limite de la marge	Solde actuel (en date d'aujourd'hui)
Marge de crédit commerciale		
Carte de crédit commerciale		
Solde bancaire		

DÉCLARATION

Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande et les documents annexés sont complets et véridiques et m'engage à fournir toute l'information nécessaire à l'analyse de la demande.

Je comprends que la présente demande n'entraîne pas nécessairement son acceptation.

Je déclare que l'entreprise respecte les conditions d'admissibilité suivantes **(Cochez)** :

- L'entreprise est en activité au Québec depuis au moins six mois.
- L'entreprise n'est pas sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies ou de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
- L'entreprise est fermée temporairement, susceptible de fermer ou montre des signes avant-coureurs de fermeture (seulement pour les demandes dans le cadre des volets AERAM et ACEST).
- L'entreprise est dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de ses activités.
- L'entreprise n'a pas déposé de demande au Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises d'Investissement Québec.
- J'accepte que les informations inscrites au présent formulaire et aux documents annexés puissent être utilisées à des fins de vérification des antécédents judiciaires des actionnaires de l'entreprise et de son bureau de crédit personnel.
- J'accepte que les informations inscrites au présent formulaire et aux documents annexés puissent être utilisées à des fins de vérification de la cote de crédit de l'entreprise.
- Je confirme que l'entreprise respecte, et qu'elle s'engage par la présente à respecter, toutes mesures sanitaires gouvernementales visant à protéger la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.
- Je confirme que l'entreprise n'est pas en défaut et qu'elle se conforme aux lois, règlements, décrets, arrêtés ministériels et normes auxquels elle est assujettie au Québec.
- Je comprends qu'une fausse déclaration pourrait entraîner le refus de la demande.

Documents à joindre :

- États financiers annuels 2020 et 2021 (s'ils sont disponibles);
- États financiers intérimaires (maison) les plus récents.

Signature de la personne autorisée (caractère d'imprimerie)	Date